ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

Académie de Créteil

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

SESSION L3 2026

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051491123

Les épreuves du concours externe comportent deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise l'ensemble des connaissances du cycle 4.

Les épreuves écrites et orales prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-programme-des-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1382

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Première épreuve d'admissibilité.

L'épreuve vise à évaluer les connaissances disciplinaires en français et en mathématiques du candidat. Elle comporte deux parties indépendantes.

La première partie de l'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) n'excédant pas cinq cents mots. Elle comporte trois phases :

- Une phase consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une phase consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une phase consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un court développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

La seconde partie de l'épreuve porte sur les mathématiques. Le sujet est constitué de plusieurs exercices ou problèmes. L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des notions du programme et l'aptitude à les mobiliser. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'expression écrite du candidat.

Durée : 4 heures.

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie compte pour 10 points.

Une note égale ou inférieure à 2,5 sur l'une des deux parties est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admissibilité.

L'épreuve porte sur les autres domaines d'enseignement de l'école primaire à l'exception de l'EPS. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat et ses capacités d'analyse et de réflexion en histoire-géographie et enseignement moral et civique, en sciences et technologie, en arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) et en langue vivante.

Le candidat répond à des questions dans trois domaines de son choix parmi les quatre domaines listés ci-dessus ayant trait à des notions inscrites au programme du concours.

En histoire-géographie et enseignement moral et civique, les questions permettent une évaluation de la maîtrise de repères spatiaux, chronologiques et de connaissances fondamentales dans les trois disciplines, et des aptitudes du candidat à répondre aux questions posées en rédigeant de manière claire et argumentée ou à compléter, selon la demande, une carte, un croquis, un schéma, ou une frise chronologique. Les questions sont de nature variée dans leur formulation, et peuvent porter, le cas échéant, sur des documents de nature diverse.

En sciences et technologie, le candidat devra répondre à plusieurs questions relevant des disciplines physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Ces questions pourront s'appuyer sur un ensemble de documents, de nature diverse, et de données à exploiter. Elles viseront à évaluer les connaissances du candidat et ses compétences, notamment celles relatives aux démarches scientifiques et technologiques mises en œuvre dans ces disciplines.

En arts, l'épreuve porte sur les trois enseignements artistiques obligatoires à l'école élémentaire, arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts. Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements. A partir de documents de nature diverse, les questions visent à apprécier la culture générale artistique des candidats, leur capacité à articuler connaissances et réflexion, à analyser l'expérience de la rencontre avec les œuvres.

La partie langue vivante de l'épreuve vise à apprécier les connaissances et les compétences du candidat au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). A partir de documents, de nature diverse, ancrés dans la culture de l'aire linguistique concernée des questions de compréhension sont posées et le candidat est invité à construire un texte de 120 mots environ.

Langues : allemand, anglais, espagnol, italien au choix du candidat. Si le candidat choisit le domaine langue vivante étrangère, il choisit une langue vivante parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

Durée : quatre heures.

Coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

REMARQUES GENERALES

Première épreuve d'admissibilité

▪ Français

Etude de la langue et du lexique :

L'ensemble évalue des connaissances syntaxiques, morphologiques et lexicales mais surtout l'acquisition de démarches intellectuelles et d'un recul sur la langue française et sur son fonctionnement qui attestent la capacité des candidats à se former ensuite aux situations d'enseignement les plus variées sur ces objets.

Il résulte de ce premier point la primauté sur tout étiquetage d'analyses sensées et de manipulations opératoires. Ainsi, un choix de terminologie n'a pas vocation à être sanctionné, notamment quand il s'agit d'un élément qui en linguistique est sujet à débats.
Par exemple, les termes de « complément circonstanciel » ou de « complément de phrase » peuvent être également acceptables. En revanche, il est attendu de ne pas confondre une catégorie (comme celle des noms) et un rôle syntaxique (comme celui de complément).

En outre, si aucune consigne ne mentionne la nécessité de rédiger les réponses dans les deux premières parties de l'épreuve, il est ici nécessaire de souligner l'importance de proposer au jury des éléments aussi intelligibles que possible.
Une liste ou des mots donnés sans rappel de la question ni indication particulière échouent généralement à constituer une réponse démontrant les capacités d'analyse et de manipulation attendues.

En somme, pour réussir cette partie, les candidats doivent consolider leur connaissance de la grammaire pour pouvoir s'appuyer sur des bases solides et précises. On ne peut se contenter de souvenirs scolaires approximatifs.
Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles.

Réflexion et développement

Le temps imparti tout comme la visée de l'épreuve ne conduisent pas à attendre des candidats une composition relevant de la dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue répondant aux normes de l'écrit.

L'enjeu est réflexif et démonstratif avant toute chose. Cela implique d'une part une prise en compte du sujet et d'autre part la mobilisation d'une culture générale et personnelle.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la lecture d'un texte, extrait de fiction ou de littérature argumentative. Cela signifie que le sujet prolonge une réflexion de formation culturelle et personnelle engagée par le texte.
L'épreuve n'est pas un commentaire de texte, mais bien un développement à partir du sujet proposé. Il convient toutefois de ne pas négliger le texte ni, à l'inverse, de n'utiliser que ce texte comme références dans les exemples à donner pour illustrer et renforcer la démonstration faisant le corps de l'exercice.

▪ Mathématiques

La partie « mathématiques » du sujet comporte cinq petits exercices indépendants, abordant des thèmes variés du programme : probabilités, propriétés des nombres, algèbre, géométrie. Certaines questions concernent le tableur, mais aucune ne met en jeu le logiciel Scratch. On note l'absence de problèmes correspondant explicitement à une situation de proportionnalité. Les énoncés des exercices sont courts ; lorsqu'il y a des contextes (deux exercices, essentiellement intra-mathématiques, en sont donc dépourvus), ceux-ci sont légers ce qui loin d'obscurcir la compréhension, permet au contraire au candidat de mieux visualiser et appréhender l'enjeu mathématique. Les exercices sont globalement de difficulté modérée, et, à l'intérieur de chacun d'entre eux, les questions sont généralement de difficultés croissantes, ce qui permet au candidat de pouvoir « rentrer » dans chaque exercice. Certaines rares questions, plus délicates, nécessitent un certain talent mathématique. L'ambiguïté dans la formulation de quelques questions peut parfois ralentir la compréhension de l'énoncé, sans toutefois l'entraver.

C'est l'exercice de probabilités, qui commençait par le remplissage d'un tableau croisé, qui a été le mieux réussi ; et c'est l'un des exercices intra-mathématique portant principalement sur des questions arithmétiques qui a été, de loin, le moins réussi. Il y était notamment question de montrer que le quart d'un décimal était encore un décimal. Il s'agissait de produire une véritable démonstration mathématique (et non une collection d'exemples, ce qui n'a aucune valeur logique) ; ce qui demandait de connaître véritablement (et non simplement d'en avoir une idée) la définition de ce qu'est un nombre décimal. Ceci illustre le fait qu'il est important, pour faire des mathématiques, de maîtriser les connaissances fondamentales : les définitions, les propriétés.

Seconde épreuve d'admissibilité

▪ Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire lecture attentive du sujet afin de cibler les notions essentielles à construire.

Il est conseillé de se préparer en s'appuyant sur le site Eduscol (https://eduscol.education.fr/) permettant de s'approprier les programmes d'histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

Le travail lors de la préparation au concours devra se centrer sur l'appropriation des notions du cycle 4 des trois disciplines. Il est recommandé de ne pas négliger l'EMC, pour lequel on attend une compréhension des valeurs et principes essentiels, et la connaissance des grands textes fondateurs (DDHC, lois scolaires, Charte de la laïcité etc).

Le candidat devra donc maîtriser le vocabulaire approprié à la discipline, les principaux événements fondateurs et les localisations indispensables à une bonne compréhension des grandes lignes du monde contemporain. Il doit pouvoir montrer qu'il maîtrise le socle d'une culture historique et géographique commune.

Il n'est donc pas demandé une connaissance approfondie des deux disciplines mais une maîtrise d'une culture générale suffisante. Le jury n'attend pas des réponses exhaustives mais un traitement clair montrant une compréhension de la chronologie en histoire, et de la spatialisation en géographie.

Il n'est pas attendu des candidats de L3 de savoir présenter des séances pédagogiques mais une capacité à se projeter en milieu scolaire quand la question les y invite.

- ## Sciences et technologie

En sciences et technologie, le candidat est amené à répondre à plusieurs questions relevant de la physique-chimie, des sciences de la vie et de la Terre et de la technologie. Le sujet n'explicite pas le champ disciplinaire associé à chaque question et ne comporte pas de parties distinctes dédiées à chacune des disciplines. Il s'appuie sur un contexte commun, dont les différentes facettes permettent de mobiliser, de manière indépendante, des attendus propres aux trois disciplines. Les questions peuvent prendre appui sur un ensemble de documents de nature variée ainsi que sur des données à exploiter. Elles visent à évaluer les connaissances du candidat et ses compétences, notamment celles mobilisées dans le cadre des démarches scientifiques et technologiques propres à ces disciplines.

Les questions sont de nature variée invitant à des raisonnements, à des calculs, à des schématisations ou à de simples restitutions de connaissance en contexte. Cette partie de l'épreuve ne vise pas à évaluer une maîtrise approfondie et spécifique de chacune des disciplines, mais à apprécier la capacité du candidat à mobiliser des connaissances et des compétences relevant de l'ensemble du champ des sciences et de la technologie.

- ## Arts

La seconde épreuve d'admissibilité en arts repose sur le programme du cycle 4 et sur un programme limitatif biennal, disponible sur eduscol.education.fr.
Pour les sessions 2026-2027, le programme a proposé « Questionner la ressemblance – Peinture, sculpture, photographie » en arts plastiques, et « L'expression de la subjectivité en musique à l'époque romantique » en éducation musicale, avec trois œuvres-repères : le Voyage d'hiver de Schubert, la Symphonie fantastique de Berlioz et la Ballade n° 1 de Chopin.

Sur le plan méthodologique, les candidats ont pu peiner à structurer un raisonnement progressif - annoncer une idée, l'appuyer sur un exemple précis, puis l'interpréter - se limitant souvent à une énumération descriptive. Les copies les plus abouties ont, quant à elles, construit une argumentation claire et progressive, articulé une sensibilité personnelle à une analyse rigoureuse, et établi des liens pertinents entre les deux champs disciplinaires de l'épreuve.

Recommandations principales pour les futurs candidats : prendre connaissance de manière approfondie du programme limitatif et de ses œuvres-repères ; distinguer description, interprétation et analyse ; mobiliser un vocabulaire disciplinaire précis ; s'appuyer sur des exemples concrets ; traiter l'intégralité des questions posées ; diversifier les références culturelles mobilisées dans les deux disciplines ; et enfin, soigner l'orthographe et la syntaxe, dont la maîtrise a constitué, dans les meilleures copies, un facteur déterminant de la qualité de l'argumentation.

▪ Langues vivantes

Quelle que soit la langue choisie, l'épreuve ne se substitue pas à une certification ni à une homologation. Le niveau de maîtrise du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) visé est B1 dans deux activités langagières, évaluées de manière égale : la compréhension de l'écrit et l'expression écrite.

- Les questions de compréhension de l'écrit sont rédigées en LVE et il est attendu du candidat qu'il réponde en LVE.
- En expression écrite, les critères d'évaluation de la langue cible sont la cohérence du discours, la qualité du contenu, la correction de la langue et l'étendue lexicale.

REMARQUES SPECIFIQUES

Cette année, les copies ont dans leur majorité montré le sérieux avec lequel les candidats et candidates avaient préparé cette épreuve d'admissibilité.

Quelques points de vigilance et conseils, néanmoins, peuvent être ici énoncés pour aider les futurs candidats et leurs formateurs, à cerner les écueils que cette session a pu mettre au jour.

Première épreuve d'admissibilité

▪ Français

Sur la grammaire

Le jury rappelle que l'analyse grammaticale peut se situer à des niveaux précis et explicites que sont : le phonologique, le morphologique, le sémantique, le syntaxique. Sans être spécialistes, les candidats ont à connaître ces distinctions, pour leur enseignement à venir plus encore que pour cette épreuve.

Il importe en particulier d'éviter de confondre des éléments sémantiques et syntaxiques quand il est question d'analyser des fonctions. Dans l'analyse d'un complément, l'indication

« de temps », « de manière », par exemple, est d'ordre sémantique et non syntaxique. Ainsi la consigne de la question 3 « Indiquez la nature et la fonction des mots ou groupes de mots soulignés : Dans la boutique, Denise éprouva le même serrement de cœur. Elle la revoyait assombrie, gagnée davantage par la somnolence de la ruine » appelle une réponse d'abord syntaxique, par exemple, « Dans la boutique » est un groupe nominal prépositionnel, complément circonstanciel ; écrire que ce groupe indique le lieu ou qu'il est « complément de lieu » ne porte que sur des considérations sémantiques.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de délimiter les différentes propositions d'une phrase complexe, et qu'ils en donnent la nature, ce que demandait par exemple la question 4 pour la phrase « Lorsque, le lendemain, Denise se rendit avec Pépé chez l'oncle Baudu, la rue était justement barrée par une file de tombereaux, qui déchargeaient des briques devant l'ancien hôtel Duvillard. (Lignes 16-17) ».

La morphologie, enfin, peut être convoquée pour l'analyse des formes verbales. La question 1 demandait d'identifier le temps et le mode des verbes soulignés dans la phrase : « Mouret, disait-on, avait traité avec le baron Hartmann, président du Crédit Immobilier, et il occuperait tout le pâté de maisons, sauf la façade future sur la rue du Dix-Décembre, où le baron voulait construire une concurrence au Grand-Hôtel ». Si les temps ont été souvent correctement identifiés, plusieurs candidats ont omis de préciser le mode des verbes.

L'exercice de réécriture (« Récrivez ce passage en mettant le sujet au pluriel : Seule, au milieu de ce bouleversement, l'étroite masure du vieux Bourras restait immobile et intacte, obstinément accrochée entre les autres murailles, couvertes de maçons ») a été réussi par la majeure partie des candidats.

Sur l'analyse lexicale :

Le jury insiste sur la nécessité de se présenter au concours avec la capacité de mobiliser des connaissances sur les relations lexicales (antonymes, synonymes, etc.), sur la composition des mots (préfixe, suffixe, mots-composés, dérivation, etc.) et sur le sens des mots selon le contexte (sens propre, sens figuré, emploi métaphorique, etc.).

Certaines consignes impliquent de se situer sur un niveau d'analyse morphologique, qu'il ne faut en aucun cas négliger.

Considérons la consigne de la question 2 : « a-Analysez la formation et donnez le sens du mot ''immobile''. b-Donnez deux autres mots formés à partir du premier élément constitutif du mot ''immobile''. ». On attend ici la maitrise d'éléments simples comme les notions de préfixe et de radical. Des éléments de lexicologie seront à mobiliser par les professeurs des écoles, comme la composition, la dérivation, les familles de mots, l'étymologie et le jury s'attend légitimement à en trouver des manifestations dans les copies.

D'autre part, les énoncés appliqués au texte ne rendent pas celui-ci accessoire et les candidats ne peuvent se contenter de ne donner que le synonyme d'un mot. A la question « Expliquez le sens de l'expression « une détresse tombait de la façade entière » », trop de copies n'ont pas mentionné le caractère imagé de la formule que le texte, dans son ensemble, induisait.

Sur la partie « réflexion et développement » :

La pratique régulière de l'écriture pour soi comme pour autrui, dans des contextes et des visées variés est le principal levier pour préparer efficacement cette partie de l'épreuve.

Le but est de conduire un raisonnement de nature à porter quelques idées pertinentes. Le jury est très ouvert sur les références mobilisées, à condition qu'elles soient pertinentes pour traiter le sujet (« Faut-il avoir peur des changements engendrés par la modernité ? Votre réponse prendra appui sur le texte d'Émile Zola, vos lectures, votre culture, vos connaissances et expériences personnelles. Vous présenterez votre propos (entre 20 et 30 lignes) de façon structurée et argumentée. La rédaction d'une introduction et d'une conclusion n'est pas attendue. »). L'épreuve n'évalue pas des connaissances en Lettres, mais une culture personnelle, cohérente et construite.

De ces précisions découlent des focales pour le jury qui peuvent ici être proposées comme autant de critères de réussite :

- Le propos constitue une réponse claire, construite (par paragraphes) et cohérente (même si on n'attend ni un plan dialectique, ni une introduction ou une conclusion développée).
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos mobilise des références variées, littéraires (dont le texte d'Emile Zola) et d'autres références.
- Le propos interroge les opportunités et les risques des changements engendrés par la modernité.

Dans cette production écrite, l'importance de la relecture orthographique est à souligner.

▪ Mathématiques

La lecture du sujet montre que l'essentiel des questions posées fait appel à des connaissances de bases, sur les thèmes centraux du programme. Ceci doit inviter le candidat à concentrer sa préparation sur les fondamentaux notamment :

La connaissance des nombres, ce qui signifie par exemple :

- Connaître les différents ensembles de nombres : entiers (naturels, relatifs), décimaux, rationnels ;
- Savoir ce qu'est un multiple, un diviseur… ;
- Maîtriser les règles du calcul : addition ou multiplication de deux fractions, maniement des puissances ;
- Être familiarisé avec le maniement des nombres (savoir « jouer avec les nombres) : savoir que 144 = 12*12 = 9*16, mais aussi que 2 et 5 se correspondent dans le système décimal : ainsi l'inverse d'une puissance de 2, s'écrit, en écriture décimale, avec une puissance de 5 et inversement : 1/16 = 0,0625 et 1/625=0,0016 (avec 24=16 et 54=625).

La connaissance des bases de l'algèbre :

- Savoir « algébriser », c'est-à-dire savoir traduire une écriture en français en une écriture en mathématique. Exemples : le carré du double du successeur de n est

égal à $(2(n+1))^2$; pour trouver le nombre dont le prédécesseur du double est égal à 21, on doit résoudre l'équation $2x-1=21$;
- Savoir ensuite traiter des écritures algébriques : développer, factoriser, résoudre des équations…

La connaissance des bases de la géométrie ; le triangle, le quadrilatère, le cercle, et notamment :
- Être familiarisé avec les résultats découlant des définitions et propriétés connues. Exemples : la médiane d'un triangle découpe un triangle en deux petits triangles de même aire ; la hauteur (non triviale) d'un triangle rectangle découpe ce triangle en deux triangles semblables ; dans un carré, le rapport de la diagonale au côté est égal à la racine de 2 ; un triangle peut être isocèle et rectangle mais ne peut être équilatéral et rectangle ; si on coupe un triangle par le segment reliant deux milieux, alors le triangle supérieur est, en termes d'aires, quatre fois plus petit que le triangle total ;
- Connaître les formules usuelles aires, périmètres, volumes, égalités de Pythagore et de Thalès…

La connaissance du principe des probabilités : la probabilité d'un évènement est un rapport (donc une fraction) entre deux mesures de surface : la surface souhaitée et la surface possible. On ne peut donc faire des probabilités si l'on ne commence pas par prendre le temps de représenter ces surfaces. Faire des probabilités s'accompagne donc presque toujours d'une représentation : arbre, ensemble, tableau…C'est ainsi que l'on visualise ce qu'est une réunion, une intersection, et une probabilité dont on restreint l'univers des possibles.

Par ailleurs, on gagne en solidité, en efficacité, si, en plus de posséder une bonne maîtrise des connaissances et savoir-faire précités, on est en mesure de faire preuve de rigueur logique dans le déroulement d'un raisonnement. Cela suppose de connaître de façon exacte, avec toutes les articulations logiques, un énoncé. Ainsi, un nombre décimal n'est pas un nombre qui a un rapport avec dix. Ceci, c'est -tout au plus- l'idée d'un nombre décimal. La caractérisation d'un nombre décimal est la suivante : x est un nombre décimal si et seulement si il existe un entier relatif a et un entier naturel n tel que $x=a/10n$.

Enfin, quel que soit le domaine des mathématiques (algèbre, arithmétique, géométrie, probabilités…), il est quasiment toujours indispensable de produire (au brouillon, et même au propre) des représentations : schéma, tableau, arbre, graphique…

Seconde épreuve d'admissibilité

▪ Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Le jury encourage les candidats à traiter l'intégralité des questions proposées dans le sujet. La lecture de l'ensemble du sujet dans un domaine est nécessaire afin d'éviter les répétitions et les réponses mal centrées sur la question exacte.

D'une manière générale, la vigilance des candidats est attirée sur des compétences essentielles de syntaxe et d'orthographe (lexicale et grammaticale) dans un concours de

recrutement de professeurs des écoles. La lecture de certaines copies était rendue difficile par le nombre de fautes grammaticales, d'accord ou de lexique.

Le jury a noté que certains candidats ont montré des connaissances très lacunaires sur les notions pourtant fondamentales, relevant d'une culture scolaire basique, développées dans les sujets d'histoire, géographie et d'EMC. Le manque de précision des concepts ainsi que le manque de maîtrise dans la méthodologie de réalisation de la carte ont, de facto, pénalisé certains candidats.

Le jury préconise des réponses synthétiques et structurées qui permettent de répondre aux questions parfois générales du sujet, de manière claire et précise. Une réponse courte mais centrée sur la question spécifique est préférable à un long développement en grande partie hors sujet.

Dans les trois domaines, les copies présentant des réponses très générales, souvent répétitives, avec peu de mobilisation de connaissances précises n'ont pas permis aux candidats de dépasser un exposé de conceptions très larges ou déclaratives sans réelle analyse des enjeux du sujet.

En géographie, le jury conseille de prévoir le matériel adéquat pour réaliser une production cartographique (crayons de couleur, règle, éventuellement normographe). L'identification des éléments nécessaires à la réalisation d'une carte est un prérequis : légende, titre, figurés etc. Une attention particulière doit être apportée au soin, essentiel à la lisibilité de la production.

Une partie des candidats a rencontré des difficultés dans l'exploitation des documents proposés dans le domaine EMC. Il ressort de certaines copies une absence d'exploitation du corpus documentaire ou, au contraire, un appui trop systématique sur le contenu des documents avec des éléments de paraphrase qui sont à proscrire.

Dans le domaine de l'EMC, le jury a apprécié les copies dans lesquelles le candidat ou la candidate a montré une projection en milieu scolaire. De même, les candidats capables de citer les éléments essentiels qui fondent la République démocratique française et son système éducatif ont été valorisés. Le recours à des explications fondées sur des exemples extérieurs au corpus de documents et les éléments de mise en œuvre constructifs l'ont été également.

Les bonnes copies ont montré une maîtrise suffisante des notions du cycle 4 dans les trois domaines avec un niveau d'expression satisfaisant ainsi qu'une capacité de la part des candidats à exprimer clairement les concepts abordés par les sujets.

▪ Sciences et technologie

Le sujet comporte neuf questions articulées autour d'un contexte commun : la Station spatiale internationale. Les trois champs disciplinaires — physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie — sont abordés au travers de deux à quatre questions chacun, permettant d'évaluer les connaissances et les compétences des candidats. Une maîtrise globale des connaissances et des compétences relevant de ces trois disciplines est attendue.

Les copies de cette session montrent que les candidats maîtrisent globalement les connaissances disciplinaires de base. Les questions sollicitant principalement une restitution de connaissances, les questions factuelles et les calculs simples ont, dans l'ensemble, été correctement traités. Les candidats montrent également une bonne capacité à exploiter les documents proposés, notamment pour le calcul de l'altitude de l'ISS ou l'analyse du test au lugol permettant de mettre en évidence la photosynthèse. La compréhension des démarches expérimentales constitue également un point positif.

Toutefois, les principales difficultés apparaissent dès lors qu'il s'agit de mobiliser et de transposer les connaissances dans des situations nécessitant une analyse approfondie ou un raisonnement scientifique complexe. Les connaissances relevant de la physique-chimie apparaissent notamment moins bien maîtrisées. Les questions ouvertes, en particulier les deuxième et sixième questions, ont été globalement peu investies ou traitées de manière insuffisante.

Des confusions persistent par ailleurs entre certains concepts scientifiques, comme entre la vitesse et l'accélération dans l'étude du mouvement de l'ISS, ou entre photosynthèse et respiration. L'analyse des réponses à la première question met également en évidence des confusions entre les termes « sphère » et « cercle », ainsi qu'entre la description d'un mouvement et sa qualification. Ces erreurs soulignent la nécessité de consolider la maîtrise des notions et du vocabulaire scientifiques.

La précision des productions constitue également un point de vigilance. Les schémas sont parfois incomplets ou insuffisamment précis, comme l'omission des stomates dans la captation du CO_2 ou la représentation incomplète du trajet de l'eau. Les calculs peuvent également manquer de rigueur, notamment dans l'utilisation des formules et des unités.

Enfin, la qualité rédactionnelle joue un rôle important dans la réussite à cette partie de l'épreuve. Certaines réponses restent peu structurées, prenant la forme d'énumérations sans raisonnement explicite ou de justifications trop vagues. Les candidats doivent être en mesure de produire des réponses structurées, cohérentes et argumentées, en mobilisant un vocabulaire scientifique précis et rigoureux et en adaptant les modes de présentation à la nature des questions.

Ces constats mettent en évidence la nécessité de renforcer la capacité des candidats à mobiliser des stratégies de résolution de problèmes et à conduire des démarches scientifiques dans des situations contextualisées et inédites. Pour progresser, ils doivent consolider les notions fondamentales, notamment celles relatives aux référentiels, à la photosynthèse et aux systèmes de régulation, tout en développant une méthodologie plus rigoureuse : expliciter le raisonnement, justifier chaque étape, utiliser précisément les concepts et les formules, vérifier les unités et structurer les réponses.

- **Arts**

Le sujet d'arts plastiques a porté sur une œuvre numérique de David Hockney, 27th March 2020, N° 1, réalisée en 2020 lors du confinement. Les candidats ont été interrogés sur le rapport de l'image au réel et sur la capacité de l'outil numérique à reproduire ou à augmenter celui-ci. Le sujet d'éducation musicale a, quant à lui, articulé le Voyage d'hiver de Schubert à une citation du philosophe Novalis sur la subjectivité romantique.

D'une manière générale, le niveau des candidats s'est révélé très hétérogène. Les meilleures copies ont su dépasser la description pour construire une analyse argumentée, articulant les éléments observés à des notions précises telles que la ressemblance, l'écart au réel, l'interprétation ou la subjectivité. Ces copies ont par ailleurs témoigné d'une expression écrite maîtrisée, tant sur le plan orthographique que syntaxique, ce qui a renforcé la clarté et la force de leur démonstration. À l'inverse, les candidats les moins bien préparés n'ont pas su s'appuyer sur le programme limitatif et ont multiplié les digressions sans lien avec les questions posées.

En arts plastiques, de nombreux candidats se sont limités à une description centrée sur la couleur, sans analyser les techniques, le geste graphique ou le cadrage, et sans toujours comprendre que l'œuvre ne pouvait être réduite à une simple observation du réel. Les meilleures copies se sont en revanche distinguées par un vocabulaire précis, des références culturelles pertinentes et variées, ainsi qu'une analyse fine de la dimension numérique de l'œuvre, notamment sur la question de l'augmentation du réel par l'outil.

En éducation musicale, une confusion fréquente entre « romantisme », période historique, et « romance », sentiment amoureux, a généré de nombreux hors-sujets. Les procédés musicaux précis (silences, contrastes, registres, climat harmonique) ont été rarement nommés, et l'élargissement attendu à d'autres compositeurs du répertoire romantique - Chopin, Berlioz, Saint-Saëns, Smetana - a été peu exploité, la plupart des candidats étant restés centrés sur la seule référence à Schubert. Les meilleures copies ont su, à l'inverse, mobiliser un vocabulaire musical juste, relier plusieurs œuvres à la citation de Novalis, et construire une démonstration nuancée et bien illustrée.

▪ Langues vivantes

En compréhension de l'écrit, les copies valorisées ont été celles qui reflétaient une lecture attentive des consignes, car le questionnement proposé permet de guider le candidat dans sa restitution des éléments principaux.

En expression écrite, lorsque le candidat a choisi de s'appuyer sur les supports (textuels ou iconographiques), ou s'il a été invité à le faire, seul un usage pertinent venant illustrer son propos a été valorisé (l'écueil à éviter étant de s'en tenir à la description ou paraphrase sans développer de point de vue personnel).

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

Académie de Créteil

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2026

RAPPORT EXTERNE

LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles NOR : MENH2033191A JORF n°0025 du 29 janvier 2021 EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes…

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Épreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes où le candidat débute par une présentation (cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

Le second temps de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences. **Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.**

Durée de préparation : trente minutes pour la première partie

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes.

- 1ère partie : trente minutes, l'exposé de quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie ;
- 2ème partie : trente-cinq minutes

Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

3. Épreuve facultative de langue vivante étrangère

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes).

Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

REMARQUES GENERALES

Les jurys apprécient les efforts de langue et de communication orale des candidats, mais relèvent parfois un niveau de langue inapproprié, pénalisant pour ce concours et la fonction envisagée. Il convient également d'éviter les familiarités.

La plupart des candidats a bien identifié les attendus des épreuves et a été capable d'analyser les documents avec pertinence en apportant des connaissances complémentaires. D'autres candidats sont restés au niveau de la paraphrase.

Différentes difficultés ont été identifiées :

- Un manque de connaissances didactiques (enjeux notionnels et obstacles à l'apprentissage) et, en conséquence, un formalisme des propositions, plaquées artificiellement ou restant très générales, peu nourries.
- Des conceptions erronées des enseignements avec une représentation de la classe uniquement fondée sur des souvenirs d'élèves et donc une idée très approximative des attentes.

Epreuve de leçon

Remarques générales

Le jury recommande vivement aux candidats de s'appuyer sur les ressources institutionnelles, notamment les documents publiés sur Eduscol, les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2, ainsi que les programmes en vigueur.

Une lecture attentive et régulière de ces textes de référence permettrait une meilleure compréhension des attendus de l'école primaire, ainsi qu'une identification plus précise des enjeux propres à chaque niveau et à chaque cycle. Ces ressources constituent un socle indispensable pour construire des propositions pédagogiques cohérentes, adaptées et conformes aux exigences du concours.

Conseils aux futurs candidats - Exposé

Capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision

- Il est attendu des candidats un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.
- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) doit être anticipée et ne peut s'improviser.
- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion. Le jury apprécie l'annonce d'un plan.
- Les exposés sont souvent trop courts (de 3 à 8 minutes) pour une durée proposée de 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, si un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, le jury déconseille cependant au candidat de ne pas utiliser la totalité du temps, car cela se traduit souvent par une exploitation incomplète du sujet.

Aptitude à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les fondements scientifiques en lien avec le sujet

- Le candidat doit lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat doit cependant veiller à justifier les choix opérés.
- Le jury évalue la capacité du candidat à synthétiser les questionnements et les connaissances scientifiques qui permettent de maîtriser le sujet.
- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse en extraire les éléments pertinents et faire preuve d'analyse.

Conseils aux futurs candidats - Entretien

Qualité de la communication

- La majorité des candidats s'inscrivent dans l'échange avec le jury, mais restent focalisés sur la séance qu'ils ont proposée. Les candidats les mieux préparés sont à l'écoute et réactifs. La réussite de l'entretien est souvent liée à la capacité du candidat à se saisir des questions du jury pour réviser ou ajuster ses propositions de départ, en s'appuyant sur une bonne connaissance des processus d'apprentissage.
- Certains candidats réussissent, dès la présentation des documents, à proposer une analyse qui servira dans la suite de l'exposé. Les meilleurs candidats font référence à la différenciation et à l'évaluation.

Connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage

- La connaissance des enjeux des cycles 1, 2 et 3 est essentielle, ainsi que celle des priorités nationales.
- Les candidats peuvent prendre appui sur les résultats aux évaluations nationales des acquis des élèves en français et en mathématiques pour justifier les choix opérés.
- Il est recommandé d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de groupe, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique. De même, on valorisera la référence à la différenciation pédagogique dans toute présentation de séance.

Capacité à approfondir et à élargir les aspects scientifiques du dossier et de la présentation

- Des connaissances didactiques parfois très insuffisantes ne permettent pas de construire un exposé structuré. Il est recommandé de s'approprier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles.
- En français, il est utile d'avoir quelques références pour développer des éléments de réflexion sur les apprentissages en lecture et compréhension, écriture, acquisition du lexique et étude de la langue. Les programmes et les repères de progression sont des sources d'information indispensables.

- Le propos des candidats semble globalement plus imprécis et plus confus en mathématiques qu'en français. Les notions sont moins maîtrisées, ce qui donne des présentations souvent approximatives (notions mathématiques - calcul mental, fractions, nombres décimaux - et concepts de base - chiffre/nombre, nombres entiers, technique opératoire…).
- La place de la manipulation mathématique pour tous les cycles est inconnue de certains candidats. Les enjeux de la résolution de problème ne sont pas appréhendés, ni son enseignement.
- Le jury valorise les entretiens avec des candidats qui établissent des liens au sein de la discipline, mobilisent des références scientifiques à des chercheurs, écrits, mouvements, théories…

Capacité à approfondir et à élargir les aspects pédagogiques et didactiques du dossier et de la présentation

- Il est essentiel de réfléchir au rôle et à la place de l'enseignant lors de la séance. Ainsi, le candidat veillera à considérer avec la même attention l'activité de l'enseignant et celle de l'ensemble des élèves, comme lors de la conception d'une séance et d'une fiche de préparation.
- Le jury conseille aux candidats de caractériser les durées des différentes phases de la séance, en essayant de penser la temporalité réelle d'une classe et en prenant en compte la capacité attentionnelle des élèves.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée comme essentielle.
- La connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage est très hétérogène selon le parcours du candidat et son niveau de préparation du concours. N'ayant jamais été en observation en classe, certains candidats ont une connaissance uniquement théorique du fonctionnement d'une classe et des élèves. Ceci ne constitue pas un obstacle dès lors que le candidat se place dans une posture de réflexion et de dialogue avec le jury, et peut s'appuyer sur des références institutionnelles.
- La mise en relation avec d'autres disciplines ou le prolongement sur d'autres niveaux d'enseignement constituent des opportunités d'élargir le propos.
- De manière transversale, la connaissance des ressources pouvant favoriser le bien être à l'école et, ce faisant, la réussite des élèves, tels que le développement des compétences psychosociales permet également d'élargir le propos.

Epreuve d'entretien

Remarques générales

Le jury constate que de nombreux candidats présentent une connaissance encore insuffisante du développement de l'enfant, ce qui limite la pertinence de leurs propositions pédagogiques. Les exposés restent souvent descriptifs, avec un manque d'analyse et de mise en perspective didactique. Par ailleurs, certains candidats se sont présentés sans la fiche de présentation requise ; une fiche de substitution a dû être fournie, ce qui nuit à la qualité de la prestation attendue. Une maîtrise solide de la langue orale est indispensable : les candidats doivent veiller à l'élocution, à la clarté de leur propos et à l'adéquation du registre de langue au contexte professionnel, en évitant toute forme de familiarité. Enfin, une bonne connaissance des programmes d'enseignement, du cadre réglementaire ainsi que des ressources institutionnelles et des orientations ministérielles constitue un socle essentiel pour mener un entretien de qualité, en lien avec les enjeux actuels de l'école.

1ère partie consacrée à l'EPS

Les sujets proposés :

Les candidats doivent répondre à une question formulée par le jury selon une trame commune, qui précise le cadre d'enseignement dans lequel s'inscrit la réflexion. Cette formulation inclut systématiquement le niveau de cycle et la classe concernés, l'objectif ou l'attendu de fin de cycle issu des programmes, ainsi qu'un problème identifié, de nature didactique et/ou pédagogique, fondé sur l'observation de réponses d'élèves lors d'une situation d'apprentissage. Les réponses décrites sont le plus souvent d'ordre moteur, mais peuvent également être en lien avec le niveau de développement des élèves, leurs connaissances antérieures ou leurs attitudes face à l'apprentissage.

L'exposé du candidat :

Le jury constate que de nombreux candidats ne traitent qu'un seul versant de la question posée, en se limitant à l'approche didactique ou, à l'inverse, uniquement à l'aspect pédagogique, sans articuler les deux dimensions. Cette approche partielle révèle souvent une méconnaissance des enjeux liés à l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

En conséquence, certaines propositions manquent de progressivité et d'adaptabilité, notamment en raison d'une non-maîtrise du jeu des variables. Il est donc attendu que les candidats resituent l'APSA choisie dans le cadre scolaire, en faisant référence aux compétences visées dans les programmes, aux enjeux de formation, à une définition claire de l'activité support et aux exigences minimales de sa mise en œuvre. Si le choix de l'APSA est libre, il doit cependant rester cohérent avec le contexte d'enseignement et les attendus de fin de cycle.

Les choix pédagogiques et didactiques doivent être explicitement justifiés, en intégrant notamment les principes de différenciation. Une analyse fine des réponses possibles des élèves, en lien avec leur âge, leur développement moteur et cognitif, est également attendue.

Les candidats les plus pertinents sont ceux qui prennent le temps de comprendre le sujet avant de structurer leur propos, exploitent pleinement le temps imparti et proposent une analyse argumentée plutôt qu'une simple description des documents. À noter également que la confusion entre progression de séance et de séquence reste fréquente, de même que la difficulté à proposer des séances cohérentes et justifiées, au-delà d'une succession d'activités. Enfin, les exposés trop récités, préparés de manière rigide, nuisent à la qualité de la prestation et à la capacité du candidat à s'adapter aux échanges avec le jury.

L'entretien avec le jury :

L'entretien conduit par le jury vise à instaurer un véritable échange avec le candidat, au-delà d'une simple série de questions-réponses. Dans ce cadre, le candidat est attendu sur sa capacité d'écoute, d'attention aux formulations et aux hypothèses de réflexion proposées. Les questions du jury impliquent fréquemment une approche transversale, engageant plusieurs champs d'analyse, et appellent une réflexion systémique. Si la capacité à défendre ses choix est importante, elle ne doit jamais se substituer à une posture d'ouverture, d'analyse critique et de remise en question constructive. Les candidats les plus à l'aise sont ceux qui savent formuler des hypothèses sur les difficultés rencontrées par les élèves, qu'elles soient d'ordre moteur, cognitif ou affectif. Un exposé structuré, appuyé par un plan clair, contribue fortement à la lisibilité de l'argumentation.

Les séances les plus pertinentes intègrent des éléments essentiels tels que les objectifs, le but de la séance, les critères de réussite, les critères de réalisation ainsi que le jeu des variables didactiques.

Par ailleurs, certains candidats ont su mobiliser leur expérience sportive personnelle pour éclairer leur propos, en établissant des liens pertinents avec leur future posture professionnelle et en mettant en évidence la contribution de l'EPS à la formation du citoyen. Enfin, le jury insiste sur l'importance d'une préparation globale : les candidats doivent se montrer capables de construire des propositions pour les trois cycles, de la petite section de maternelle au CM2.

2ème partie : Mise en situation professionnelle et aptitude à se projeter dans le métier de professeur des écoles

Partie 2A : expression des motivations

Le jury attend des candidats une réponse réaliste, tenant compte des enjeux institutionnels et traduisant leur capacité à se projeter dans la posture attendue d'un fonctionnaire de l'État. Or, de nombreux exposés restent très brefs, car les candidats n'utilisent pas l'ensemble du temps imparti. Cette concision excessive nuit à la valorisation des connaissances et empêche de développer des propositions pédagogiques en lien avec les apprentissages visés.

Pour les candidats bien préparés, cette épreuve constitue une opportunité de mettre en avant leur motivation, la richesse de leur parcours et leur maîtrise des attendus du métier.

À l'inverse, elle met en lumière les lacunes, notamment en ce qui concerne la connaissance des priorités ministérielles et de leurs enjeux, encore trop souvent méconnus.

Le jury recommande aux candidats de valoriser les compétences acquises au fil de leur parcours en les mettant en relation avec celles du référentiel de compétences professionnelles, qu'il convient de connaître précisément.

Par ailleurs, certains entretiens ont permis de nourrir une réflexion sincère sur la posture professionnelle, l'éthique et la déontologie du métier d'enseignant.

Enfin, le registre de langue demeure un point d'attention majeur : des erreurs de langage fréquentes et un niveau de langue parfois familier ou insuffisamment modélisant pénalisent fortement la prestation, ces éléments étant essentiels dans la projection du candidat vers les exigences du métier.

Partie 2B : deux situations professionnelles

La dernière partie de l'entretien exige une connaissance solide des droits et devoirs du professeur des écoles, ainsi qu'une capacité à dépasser une réponse fondée uniquement sur le bon sens. Le jury attend des candidats qu'ils problématisent les situations proposées, qu'ils posent un cadre clair à leur réflexion et qu'ils structurent leur propos de manière argumentée.

Trop souvent, la place de l'élève est absente de l'analyse, alors qu'elle devrait être centrale dans l'approche professionnelle attendue.

Par ailleurs, le lien avec le référentiel de compétences du professeur des écoles est rarement mobilisé, alors qu'il constitue un appui essentiel pour articuler posture, éthique professionnelle et responsabilité éducative.

Le jury encourage donc vivement les candidats à s'approprier ce référentiel et à l'utiliser pour éclairer leur réflexion et structurer leurs réponses.

Les différentes entrées sont reprises ci-dessous :

Valeurs de la République et principe de Laïcité

Les valeurs de la République sont généralement bien identifiées par les candidats, toutefois, ceux-ci éprouvent des difficultés à citer précisément la Charte de la laïcité, ainsi qu'à en comprendre le rôle et les modalités d'application dans le cadre professionnel. Certains peinent à se positionner clairement vis-à-vis de ces textes institutionnels, à envisager les choix pédagogiques qu'ils impliquent ou à identifier les ressources et aides à mobiliser. Pour plusieurs, l'intégration des valeurs républicaines demeure superficielle, sans une véritable démarche d'incarnation et de réflexion approfondie.

De plus, lorsque l'enseignement moral et civique (EMC) est abordé, les candidats ne maîtrisent pas toujours ses finalités, ses démarches pédagogiques ni ses enjeux, ce qui limite la qualité de leur propos et leur posture professionnelle.

Connaissances sur le système éducatif et sur l'école primaire

L'organisation du système éducatif, avec ses valeurs, ses enjeux et ses objectifs, doit être bien comprise par les candidats. La préparation au concours doit les amener à inscrire leur réflexion dans une perspective globale, couvrant l'ensemble des cycles scolaires. Pourtant, les outils institutionnels mis à disposition, tels que la charte ou le référentiel, ne sont pas

toujours mobilisés de manière spontanée, et des confusions à leur sujet ont parfois été observées.

Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré :

Lors de l'entretien, l'essentiel est d'évaluer la capacité des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à restituer des connaissances formelles par cœur. Le référentiel métier doit être étudié et exploité en amont des épreuves, ce qui demeure insuffisamment maîtrisé par une large majorité des candidats.

Les dispositifs institutionnels sont fréquemment abordés, notamment la liaison école-collège, les réseaux REP et REP+, les connaissances du cycle 4, le dispositif « 100 % réussite » ou encore les évaluations nationales.

Les candidats les mieux préparés intègrent également dans leurs échanges, spontanément ou à la suite des questions du jury, une référence aux projets d'école, témoignant ainsi de leur bonne compréhension du contexte professionnel.

Capacité à se situer comme futur agent du service public : éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel

La majorité des candidats se positionne clairement comme futurs agents du service public d'éducation. Si certains témoignent d'un engagement et d'une motivation appréciables, d'autres présentent des propositions parfois peu réalistes.

Ce point constitue un aspect incontournable de l'échange avec le jury et peut s'avérer rédhibitoire lorsque la crédibilité du candidat est mise en question.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative :

Les connaissances des candidats sur ce sujet sont inégales.

Si de nombreux candidats abordent la notion d'équipe et de collaboration avec le directeur, il est nécessaire de renforcer ces connaissances afin d'élargir la réflexion au-delà du seul cadre immédiat de l'école.

Certains candidats montrent une bonne compréhension de leur place au sein de l'équipe pédagogique et de la complémentarité avec les parents, intégrant ainsi la notion essentielle de coéducation.

Capacité à prendre en compte les besoins particuliers des élèves en fonction des cycles :

Une solide connaissance des modalités de différenciation pédagogique, adaptées aux besoins éducatifs spécifiques des élèves, constitue le fondement d'une pratique professionnelle capable de répondre efficacement à la diversité des apprenants.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier :

Tous les candidats ne disposent pas toujours du recul nécessaire pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier, ce qui peut s'expliquer par un manque

d'expérience sur le terrain. Pour ceux qui ont déjà enseigné dans un contexte spécifique, il est essentiel de montrer au jury qu'ils sont conscients que ce contexte peut varier selon l'école ou le public d'élèves. La polyvalence du métier, souvent évoquée dans la présentation du candidat, constitue fréquemment un facteur déterminant dans leur choix professionnel.

Epreuve optionnelle de langues vivantes étrangères

Capacité à communiquer :

De manière générale, peu de candidats ont utilisé l'intégralité des 10 minutes allouées pour leur exposé.

La majorité a atteint un niveau B2, s'exprimant spontanément et sans lecture de notes, avec un niveau de langue correct, souvent très satisfaisant, voire excellent dans la langue cible. Toutefois, certains candidats ne disposaient pas du niveau de maîtrise requis, ce qui a rendu difficile à la fois leur présentation et les échanges avec le jury.

À l'inverse, une excellente maîtrise de la langue conduit parfois certains candidats à parler très rapidement, puis à remplir le temps restant par des propos trop généraux. Ceux dont la maîtrise est moins assurée prennent davantage le temps de structurer leur propos et proposent des pistes pédagogiques plus construites.

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

Certains candidats ne disposaient pas même de connaissances succinctes en didactique, en pédagogie ou en démarches d'apprentissage spécifiques aux langues vivantes étrangères, comme « l'approche actionnelle », souvent méconnue, ainsi que les descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Capacité à concevoir et organiser une séquence d'enseignement en prenant appui sur les documents supports :

La majorité des candidats s'appuie sur les documents pour construire une séquence. Lorsque la séance est développée, le discours suit souvent les étapes présentées dans le document, se limitant à une paraphrase, notamment lorsqu'il s'agit d'une page de manuel ou d'un descriptif d'activité.

Par ailleurs, les dispositifs pédagogiques proposés restent fréquemment très généraux, sans préciser l'organisation de la classe ni les différentes phases de la séance. Le lien entre les instructions officielles et les supports pratiques n'est pas systématiquement établi, et le rythme d'apprentissage des élèves est parfois mal appréhendé. Quelques rares candidats présentent des propositions très théoriques, peu opérationnelles.

Il est à noter que peu de candidats envisagent l'activité réelle des élèves, en particulier dans la dimension de la production d'énoncés oraux et des interactions langagières.

Cependant, de très bonnes prestations ont démontré la capacité de certains candidats à intégrer l'ensemble des enjeux liés à l'enseignement des langues vivantes, en évoquant notamment des dispositifs tels que l'EMILE ou eTwinning. L'éveil à la diversité linguistique ainsi que la démarche actionnelle restent souvent méconnus, et peu de candidats proposent une tâche finale dans leur séance.

Conseils aux futurs candidats :

Le projet de devenir professeur des écoles doit être construit avec méthode et rigueur. Il est primordial, en premier lieu, de bien connaître l'épreuve et ses attendus, et de s'engager dans une préparation sérieuse et régulière afin de maximiser ses chances de réussite. Maîtriser la

langue cible ne suffit pas : il est essentiel d'inscrire sa réflexion dans le cadre des programmes et de manifester une ouverture culturelle en lien avec l'enseignement des langues vivantes en général, et de la langue cible en particulier.

Il est souhaitable que les candidats, totalement maîtres des dix premières minutes de présentation, puissent construire un discours plus fourni, plus étayé et démontrant davantage leur maîtrise de la langue cible et de leur propre projet professionnel.

La lecture préalable du rapport du jury constitue une base solide pour comprendre les attentes des épreuves. La première étape de professionnalisation des futurs professeurs des écoles repose sur cette préparation au concours, qui permet de se projeter dans le métier ainsi que dans l'éthique professionnelle qui le caractérise. L'acculturation au métier doit s'effectuer tout au long de la préparation, bien avant le passage des épreuves.